



**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la
rémunération**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

SG/SRH/SDCAR/2018-843

14/11/2018

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Calendrier du cycle de mobilité du printemps 2019.

Destinataires d'exécution

Administration centrale
Établissements d'enseignement
Services déconcentrés
Établissements publics
RAPS
Pour information : Organisation syndicales

Résumé :

La présente note fixe le calendrier de la mobilité du printemps 2019. Les étapes visées en annexe s'appliquent à la circulaire de mobilité principale et à son additif.

Le respect de ce calendrier garantit la lisibilité du dispositif pour les agents et l'opérationnalité des différentes phases de gestion.

En conséquence, les délais indiqués en annexe devront impérativement être respectés.

*Pour le ministre, et par délégation,
Le chef du service des ressources
humaines*

Jean-Pascal FAYOLLE

Annexe

Calendrier de la procédure de mobilité du printemps 2019

CIRCULAIRE PRINCIPALE	Dates
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	10 décembre 2018
R-PROG 206 et 215 : <i>Informe les IGAPS, R-BOP et R-UO sur l'organisation de la mobilité et la gestion des demandes d'ouverture de postes à partir du nouveau système d'information ODISSEE (consignes à mettre en œuvre, délais, recours aux référents ODISSEE en cas de besoin).</i>	<i>10 décembre 2018</i>
<i>R-UO (ou Mag de centrale), à partir de l'outil ODISSEE : Met à jour la communauté de travail et Établit les demandes d'ouverture de postes</i>	<i>10 décembre 2018 au 19 décembre 2018</i>
<i>R-BOP (ou Mag de centrale) :</i> <ul style="list-style-type: none"> ✎ Arbitre les demandes des postes proposés par les R-UO et renseigne son avis dans ODISSEE. ✎ IGAPS (et assistants), dans ODISSEE : <ul style="list-style-type: none"> ✎ Valide les demandes d'ouvertures des postes ; ✎ Valide la mise à jour de la communauté de travail en relation avec l'UO et le R-BOP ; ✎ Valide les fiches des postes acceptés . 	<i>20 décembre 2018 au 11 janvier 2019 au soir</i>
R-PROG 142 <i>Mise à jour de la communauté de travail dans le DPGRH et transmission au bureau des établissements et des contrats (BEC) pour validation</i> <i>Expression des besoins et remontées des postes demandés en ouverture et validation des fiches de postes acceptés</i>	<i>10 décembre 2018 au 14 janvier 2019 (midi)</i>
R-PROG 143 <i>Remontée à la DGER (bureau de la gestion des dotations et des compétences / BGDC) par les SRFD/SFD des fiches de poste dont la publication a été autorisée lors des expertises-emplois titulaires et des échanges ultérieurs.</i>	
Limite de transmission par les MAPS des demandes d'ouverture de postes <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées à la circulaire principale</i>	14 janvier 2019 (midi)
Dialogue RAPS et responsables de programmes	14 au 23 janvier
Commission d'harmonisation des classements « parcours professionnels »	22 janvier
Fin de saisie et de vérification par les responsables de programmes	6 février
Publication de la liste principale sur BO-Agri	7 février
Ouverture du portail de télécandidature des demandes de mobilité	8 février

<p>Limite de candidatures pour les agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents du MAA : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration ; - Agents externes : les demandes parvenues après cette date ne seront pas prises en compte. 	21 février
ADDITIF	
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	11 février
<p>R-PROG 206 et 215 : R-UO (ou Mag de centrale), à partir de l'outil ODISSEE : Établit les demandes d'ouverture de postes</p>	11 février au 15 février 2019
<p>R-BOP (ou Mag de centrale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✎ Arbitre les demandes des postes proposés par les R-UO et renseigne son avis dans ODISSEE. <p>IGAPS (et assistants), dans ODISSEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✎ Valide les demandes d'ouvertures des postes ; ✎ Valide la mise à jour de la communauté de travail en relation avec l'UO et le R-BOP ; ✎ Valide les fiches des postes acceptés . 	18 février au 22 février 2019
<p>R-PROG 142 Mise à jour et expression des demandes d'ouverture dans le DPGRH et transmission au BEC pour validation Expression des besoins et remontées des postes demandés en ouverture et validation des fiches de postes acceptées Le RPROG transmet aux IGAPS pour validation des fiches de postes dont les ouvertures sont acceptées (cotations RIFSEEP et parcours professionnel).</p> <p>R-PROG 143 Remontée à la DGER (bureau de la gestion des dotations et des compétences / BGDC) par les SRFD/SFD des fiches de poste dont la publication a été autorisée lors des expertises-emplois titulaires et des échanges ultérieurs.</p>	11 février au 22 février 2019 (soir)
<p>Limite de transmission par les MAPS des demandes d'ouverture de postes</p> <p><i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées</i></p>	22 février (soir)
Commission d'harmonisation des classements « parcours professionnels »	26 février
Dialogue RAPS et responsables de programmes	28 février au 1^{er} mars
Fin de saisie et de vérification par les responsables de programmes	6 mars
Publication de la liste additive sur BO-Agri	7 mars
Ouverture du portail de télécandidature des demandes de mobilité	8 mars

Limite des candidatures pour les agents externes au MAA : les demandes parvenues aux IGAPS après cette date ne seront pas prises en compte	13 mars
Limite des candidatures pour les agents du MAA : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration	19 mars

AVIS ET CLASSEMENT DES CANDIDATURES	Dates
Limite d'enregistrement des avis et classements des chefs de service d'accueil	27 mars
Fin de saisie des candidatures externes et des avis par le RAPS	3 avril
Vérification par les responsables de programmes	4 au 9 avril
Vérification des documents de CAP par les bureaux de gestion du SRH	À compter du 23 avril
Réunion d'arbitrage	19 juin (après-midi)